

COMMUNE  
**OSTHEIM**



**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

Le 17 avril 2026 à 18h30, le Conseil Municipal est réuni en séance ordinaire à la mairie, après convocation en date du 10 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Nicolas KONRADT, Maire

Présents : Nicolas KONRADT, Christophe KETTERER, Laurence ENGEL, Nicolas HAUSS, Caroline JABOVISTE, Jean-Marc WILLIG, David HOUX, Anna DE RUFFRAY, Peggy ZUCKER, Serge DA MOTA, Valérie GRAUER, Anne-Sophie SCHUWER, Mr David RISCH

Excusées : Anne Laure CONUS, Steve GUTHMANN, Thierry DINTZER, Laura GONNACHON, Julien TRIPP, Amandine FROEHLICH,

Procurations : Anne Laure CONUS à Valérie GRAUER, Steve GUTHMANN à David HOUX, Thierry DINTZER à Nicolas HAUSS, Laura GONNACHON à Laurence ENGEL, Amandine FROEHLICH à David RISCH, David RISCH, Conseiller Municipal, est désigné en tant que secrétaire de séance. Il sera assisté du secrétaire de mairie Frédéric SCHMITT.

\*\*\*\*

**8.2. BUDGET COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2026**

Monsieur Nicolas HAUSS adjoint aux finances, rappelle qu'avec le passage à la nomenclature M 57 de nouvelles règles viennent s'appliquer et notamment la fongibilité des crédits qui permet à l'organe délibérant de déléguer au Maire la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Il est proposé d'autoriser un taux de fongibilité de 7,5% pour chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Monsieur Nicolas HAUSS adjoint aux finances, présente le budget primitif 2026 tel qu'il a été préparé par la Commission des finances du 08/04/2026.

Le budget principal intègre la totalité des résultats de l'exercice 2025.

**Les dépenses prévisionnelles de la section de fonctionnement** s'élèvent à 1 575 000 € en équilibre avec les recettes

**Les dépenses prévisionnelles de la section d'investissement** s'élèvent à 809 600 € en équilibre avec les recettes.

Le budget est à voter par chapitre en fonctionnement et par chapitre en investissement.

**Après examen et discussion, le Conseil Municipal décide :**

- D'autoriser Mr le Maire à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections
- D'adopter le budget 2026 de la Commune proposé, par chapitre en fonctionnement et investissement.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte y afférent.

**Vote à main levée**

|                               |                           |                             |
|-------------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| <b>Nombre de votants : 18</b> | <b>Dont présents : 13</b> | <b>Dont procuration : 5</b> |
| <b>Pour : 18</b>              | <b>Abstentions :</b>      | <b>Contre :</b>             |

Suivent au registre les signatures  
des membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
OSTHEIM, le 22 avril 2026

Le Maire,  
Nicolas KONRADT

  


Le secrétaire de séance  
David RISCH

